Département	
SAONE ET LOIRE	
Canton	
SAINT REMY	
Commune	
SAINT-REMY	

DEDITOI	LOTTE	EDANICA	TOP
REPUBL	IOUE	FRANCE	LISE

Liberté – Égalité – Fraternité

Nº 224 / 25

ARRETE DU MAIRE

Réglementation circulation : Travaux de suppression de branchement de gaz

Le Maire de la Commune de Saint-Rémy,

Vu le Code de la Route, notamment son article R 411-8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211 et suivants,

Vu le Code Pénal notamment l'article R 610-5,

Vu la demande de travaux présentée par l'entreprise SNCTP domiciliée 41 rue Jacquard 71000 MACON,

Considérant qu'afin de permettre des travaux de suppression de branchements de gaz, 11 rue de la gaieté, il est nécessaire de réglementer la circulation dans ce secteur,

ARRETE

ARTICLE 1:

Du mardi 25 novembre 2025 au mercredi 26 novembre 2025, l'entreprise SNCTP est autorisée à intervenir sur le domaine public, 11 rue de la gaité afin d'effectuer des travaux de suppression de branchements de gaz. Durant la durée des travaux la voie sera barrée le 25 novembre 2025 et puis en chaussée rétrécie le 26 novembre 2025.

ARTICLE 2:

La signalisation résultant de la présente réglementation sera fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3:

Madame la directrice générale des services, le Commissariat de Police de Chalon Sur Saône, Monsieur le responsable de la Police Municipale de Saint-Rémy, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4:

Cet arrêté peut être contesté dans les 2 mois à compter de sa notification, soit auprès de Madame le Maire pour un recours gracieux, soit auprès du Tribunal administratif de Dijon qui peut être saisi via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site www.telerecours.fr pour un recours contentieux.

ARTICLE 5:

Le présent arrêté sera notifié à l'entreprise SNCTP et publié conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 et l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à SAINT REMY, le 06 novembre 2025.

Florence PLISSONNIER

Maire

Notifié le 07/11/2025